POUR LES ATTAKAPAS. — Le vapeur ST-HELENA capitaine A. M'Dowis, partira pour le portail dessus, vendredi, 30 du courant, à midi, prenant du fret et des passagers pour Franklin, Pattersonville, baie de Berwick, Brashear, Centreville, Franklin, St Martinville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Bienville.

☞ Il de[illegible] de fret et des [illegible] le long de la [illegible]. 26av

Paquebot de la [illegible] et [illegible] Lafourche. — Le bateau à vapeur [illegible] ALASKA, capt J. G. Landry, [illegible], comme paquebot hebdomadaire, [illegible] la Nouvelle-Orléans, la côte et Bayou Lafourche, partant de la Nlle-Orléans tous les Jeudis matin à 8 heures, opérant son retour de Thibodeaux tous les samedis à 10 heures du matin et partant de Donaldsonville tous les dimanches à [illegible] heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BEAUD & LANDRY.

Arrangement d'Eté.

Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, fera deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 5 heures A. M.; et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis, à la même heure.

N. B. — La BELLE CREOLE, tous les Vendredis, ira jusqu'à Tunica et Williamsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à P. A. CHAMPOMIER, Agent, 44½, rue de la Vieille Levée, près Conti. 12 mars

POUR LA BALIZE et tous les ports intermédiaires. — Le vapeur SULTAN, cap. J. Martin, naviguera pendant toute la saison, faisant deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les samedis à 10 heures, et opérant son retour tous les lundis matins, et pour la Pointe à la Hache, tous les mercredis à 10 heures et opérant son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co., 71, Vieille Levée. 24fev

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. — Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les Jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodeaux ville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. MORRISON & Co. 12 nov

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau à vapeur neuf et solide PUTNAM, capt Gilbert Blue, partira du bout du Chemin à coulisses au Lac Pontchartrain, tous les mardi et jeudi après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin, et le samedi après l'arrivée des chars d'une heure P. M.

A son retour, il partira de Covington tous les lundi, mercredi et vendredi à 7 heures du matin.

Pour plus amples informations, s'adresser à CH DUFOUR, 11, Conti. 21av

POUR LA HAVANE. — Le brick régulier, fin marcheur, P. SOULE, capitaine Thompson, ayant presque tout chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à W H SIMMONS, 44 Poydras, ou à TROISGROS & LAMPP, 36 Vieille Levée. 24 avril

POUR LA HAVANE. — [illegible] — Le brick SALVADOR, [illegible] capitaine Black, partira positivement ce soir, [illegible] engagé seulement, s'adresser à bord ou à W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 14 av

☞ Les passagers sont priés d'être à bord à [illegible] heures.

POUR NEW-YORK. — Le navire AUBURN, capitaine N. P. Durley, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux legumes, ou à J W STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette. 20 av

POUR NEW YORK. — Le navire LOUISVILLE, cap. M Hunt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, 1re municipalité, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co, 60, Camp. 1av

POUR BOSTON. — Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 21av

POUR BOSTON. — Le navire ST PETERSBURG, cap. Howard, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. — Passage seulement. — Le navire de première classe BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira pour le sur-[illegible] le 10 mai. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ, 93 rue de la Douane. 28 avril

POUR CORK. — La barque SARRAGOSSA, capt Mc'Manus, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune.

POUR CORK. — La barque SWAN, capt Blanchard, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune.

POUR BELFAST. — La barque ISABELLE, capitaine Kelly, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 23 avril

POUR LIVERPOOL. — Le navire ELI WHITNEY, cap. Dyer, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, Commune. 15av

POUR HAMBOURG. — Le navire STATESMAN, capitaine Levensaeler, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 16 av

POUR LE HAVRE. — Le CHESHIRE, capt Hitchcock, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 21av

POUR LE HAVRE. — Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 16 av

POUR LE HAVRE. — Le navire EUROPE, cap. Barker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 15av

POUR LE HAVRE. — Le baquebot TAGLIONI, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 500 barils farine ou pour passage, s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 23av

POUR LE HAVRE. — Le beau navire fin voilier MAY FLOWER, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 21 av

POUR BREST. — Le navire fin marcheur MOSLEM, capt. French, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ses aménagements étant splendides pour 20 passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, rue Commune. 6av

POUR LE HAVRE. — Le navire fin voilier et de 1ère classe, JANE H GLIDDEN, capitaine Childs, partira incessamment. — Pour fret de 1000 barils de farine ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93, rue de la Commune. 14 av

POUR LE HAVRE. — Le navire fin voilier et de 1ère classe, RUBICON, capt. Thompson, partira incessamment. — Pour fret de 1,000 barils de farine ou passage, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune. 12av

POUR LE HAVRE. — Le brick AMELIA RAYMOND, capitaine V. Brossiet, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira le 12 courant. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à LAPEYRE, HARISPE & Co, 66, rue St Charles. 9 av

POUR LE HAVRE. — Le navire EUROPE, capit. Barker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 9 av

POUR BORDEAUX. — Le navire DIOGENES, cap Sylvestre, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 5 av

LE FRANCO-AMERICAIN.

LE Franco Américain, journal français de New York, paraît trois fois par semaine.

Le prix de l'abonnement est: pour un an, six piastres; pour six mois, trois piastres; pour trois mois, une piastre et demie. On paie d'avance. Chaque numéro séparé se paie dix cents.

M. Lelievre, libraire, rue Royale, est l'agent du Franco Américain à la Nouvelle-Orléans.

☞ Pour le prix des annonces, voir le journal. 3mars—4m

SALAISONS DE MARSEILLE — 100 [illegible] assorties, à vendre par LOREILHE & [illegible], Encoignure Royale et [illegible]. 13 mars

BOUCHONS — 25 balles bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis. 16 mars—6f

CAFE HAVANE — 250 sacs fin vert, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 16mars

CIGARES Havane — 100 milliers, marques de choix, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 16mars

CIGARES de la Havane — 100000 de toutes qualités, à vendre par B VALLS, 26, Commune. 22 avril

TABAC de la Havane — 45 balles pour capes et tripes, à vendre par B VALLS, 26, Commune. 22 avril

CAFE DE LA HAVANE — 112 sacs, à vendre par B VALLS, 26, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE — 200 caisses blanc et jaune, à vendre en magasin, par B VALLS, 26, Commune.

RIZ de la Caroline — 107 boucauts, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

AMANDES — 100 caisses douces écossées et 1000 livres amères, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

CACAO de Para — 6 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

HUILE de peppermint — 4 estagnons, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 24 av

45 CAISSES liqueurs superfines assorties;
30 do absinthe;
100 do vin rouge;
10 barils cognac Pellevoisin 1810;
10 do do do 1825;
1 caisse chapeaux de soie de Paris, à vendre par Th BAILLY BLANCHARD, 20 rue de la Douane. 23 mars

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de Bains d'élégance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 14 fev—1an

MOUCHOIRS — Un assortiment mouchoirs reçu directement des manufactures et à vendre en gros par F. PERRET, 46, rue Bienville. 8 mars

CACHEMIRES et Draps à vendre à très bas prix pour clore une facture, par LOMSON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres. 19av

HUILE d'Olive — 20 paniers de 24 onces, de James Plagniol, à vendre par E ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis. 9av

ETOFFES A MOUSTIQUAIRES — [illegible] — Les soussignés offrent à vendre 10 caisses brin en coton blanc fil, à moustiquaire, 5 balles brin en fil [illegible], 10 caisses brin en fil et à carreaux, des assorti en qualités, à vendre par MCDOWELL & CO., 20, Douane. 15 mars

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros,

ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

[illegible] Livres [illegible] de Giacomelli, à vendre par [illegible]

AMUSEMENTS.

[illegible]

CHARLES VI,

Grand opéra [illegible] et 7 tableaux — [illegible] de [illegible] Delavigne — Musique de [illegible]

[illegible] décors nouveaux peints par [illegible] représentant le vieux Paris et l'hôtel [illegible] l'intérieur de la cathédrale de St-[illegible]

Cortège royal; Costumes neufs faits à [illegible]

Entrée dans Paris du jeune Lancastre.

☞ On commencera à 6 heures 3/4.

SALLE DE BAL

DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,

Encoignure Moreau et Champs-Elysées, 3ème Municipalité.

LES propriétaires previennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est ouverte pour la saison.

Il y aura un Grand Bal Paré et Masqué tous les Mercredis et Dimanches,

Et tous les Mardis, Jeudis et Samedis, pour les Quarteronnes, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.

Entrée aux bals. — Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurat et une buvette bien garnie. 2av N HALE, Directeur.

Réouverture de la Gallerie de Cook.

ON y a ajouté deux superbes tableaux par Anelli. le Déluge et Conrad et Gulnare dans la scène de la prison, tirée du Corsaire de Byron. — Les propriétaires ayant renoncé à aller visiter St Louis, avec la Fin du Monde sont heureux de pouvoir annoncer au public qu'ils ont fait des arrangements qui leur permettent de la faire voir, en même temps que la belle collection des peintures de M. Cook, au No 13, rue St Charles, et cette réunion forme la plus belle exhibition que l'on ait jamais vue à la Nouvelle-Orléans.

Les heures de l'exhibition sont 9 A. M. à 3 P. M., et de 5 à 10 P. M. — Prix d'entrée, 50 cents. — Billets pour la saison, $1. — Le dimanche soir l'on ouvre de 5 à 10 P. M. 22 mars

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis, tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit. La salle sera éclairée au gaz toutes les belles soirées jusqu'à 10 heures.

On trouvera au même endroit, mais comme étant une exhibition séparée, la fameuse statue, Vénus de Médicis, par l'immortel Canova, &c, &c.

Cette collection se compose en grande partie de tableaux des musées particuliers des plus riches familles d'Italie (musées qui pour la plupart sont renommés depuis un siècle), et apportés dans ce pays dans le but de fonder en Amérique une galerie des beaux-arts.

Parmi ces tableaux, se trouve la célèbre peinture, par Michel Angelo Bonaroti, représentant le comte Ugolin et ses quatre fils en prison, qui y moururent de faim. Cette peinture seule, vaut le prix d'entrée.

Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays-ci, résultat que devaient nécessairement produire les moyens que l'on a employés pour la réunir.

Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs-d'œuvres les plus récents des Raphaël, des Titien, des Corrège, des Claude, des Rubens, des Murillo, des Salvador Rosa, des Carlo Dolce, des Vandick, &c, &c.

Nous passerions les bornes d'un avis, si nous voulions donner une idée des beautés que renferme cette collection, qui est estimée surtout des connaisseurs. Il faut la voir pour s'en faire une idée; aussi avons-nous fixé à 50 cts. seulement le prix d'entrée.

Une seule personne pourra obtenir un billet d'entrée pour tout le temps que la galerie sera ouverte, pour $2. 13mars

Drogues et Médicaments.

En debarquement du navire SOLON du Hàvre.

300 lb Grande absinthe, 150 lb petite absinthe,
200 lb Melisse verte, 200 lb Hysope blondé,
250 lb Fenouil de Florence, 400 lb Coriandre,
150 lb Orseille de Lyon en pâte,
20,000 Capsules étains, numeros assortis,
200 lb Etain en feuille, 80 onces Essence de Rose,
6lb Essence de Portugal, do Extrait double de Jasmin,
6 lb Essence d'amande amere,
4 lb Extrait de Roseda, jonquille, tubéreuse,
300 bouteilles Elixir antiglaireux,
300 do Cliborure Labarraque,
150lb Alcali volatil pur, 2000lb fecule pomme de terre
200 pots pommade au garou, L. Dubouai,
100 flacons poudre de Quesneville,
200 boites Pastilles de Vichy,
100 boites Capsules à l'huile de foie de morue,
100 do Papier épispatique de Vée,
300 do Pilules de santé, Dr Franck,
15,000 pots d'iris, numeros assortis,
300 lb Fleurs de Guimauve, 100lb do Camomille,
50 lb do de Tilleuls, 25lb do de Mauve,
25lb Racine d'Angelique, 150 lb do de Guimauve,
100 do do de Saponaire, 600 pots Fayence 1 once,
400 pots Fayence 1/2 once,
Un grand assortiment de cornues de matras et flacons à double tubulure,
600 camphotieres Raspail coco et os,
100 flacons Capsules de Raquin,
Un assortiment complet de produits chimiques tels que: Valerianate de quinine, valerianate de zinc, valerianate de fer, &c, &c.

A vendre P. CUSACHS, Encoig. Condé & St. Philippe. 17mars

ABSYNTHE — Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F PERRET, 46, Bienville. 4fev

$50 de Recompense.

Partie maronne, la négresse ESTER, âgée d'environ 25 ans, parlant anglais et très peu le français; elle parle très vivement et a les dents de devant gâtées. Lorsqu'elle s'est absentée, elle faisait des journées en ville, et portait la médaille No 90. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No 222, rue St-Louis. M OULIF. 2av

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York, No 60, rue du Camp.

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF. 14jan

VANILLE — 2 caisses, à vendre par BERTRAND & SIMON, encoig. Royale et Bienville. 25 mars

CHANGE sur Paris et sur Bordeaux à 60 jours, à vendre par D LANATA, 9, Jefferson. 1avr

LINON IMPRIME ET JACONAT — En couleur tranchante, reçus par le Virginia, de Liverpool, et à vendre par MCDOWELL & PECK, 20, Douane. 15 mars

LE BUREAU DE M. J. H. RICHARD est transporté provisoirement, 43, rue de la Douane, chez M. Ch. Schmidt. 26 mars

BLANC de Baleine — 102 caisses New-Bedford, à vendre par J W STANTON, coin Magasins et Lafayette. 30mars

B. Antognini & Co,

Rue Conti, 46.

FABRICANTS de Billards, tiennent un grand assortiment d'articles concernant le billard, tels que Tapis, Queues, Billes, &c, &c; se chargent en outre, de garnir les bandes de billards en gomme élastique et de differentes manières et à garantie.

On trouvera également chez eux, un superbe assortiment de Fourneaux économiques d'une utilité reconnue, des ustensiles de cuisine, des formes à chapeaux et à chapeaux de Panamas.

Achètent et vendent des Billards d'occasion. 22 mars

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

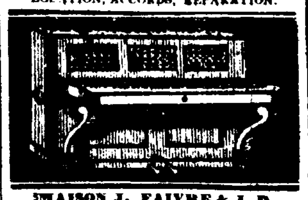

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

FACTEURS DE PIANOS,

Rue Conti, 44, entre Chartres et Royale.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, picolo droits et obliques.

M. Thalbert a bien voulu se charger de ces choix: ils ne pouvaient être en meilleures mains.

MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Picolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, si avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.

Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur piano emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et en échange et achète les pianos d'occasion.

A. PERIER. Rue Royale, No. 293, entre St-Philippe et Ursulines

DROGUES, &c.

SEL de Saturne, graine d'anis vert, anis étoilé, Vitriol blanc cristallisé,
Fenouil, carvi, absynthe,
Rocou, orseil sèche et en pâte,
Huile de rose pure, do de Lavande, do de Romarine,
Térébenthine, huile de vitriol, acide nitrique,
Acide muriatique, ammoniaques liquides concentrés
Esprit de nitre dulcifié, éther sulfurique,
Ether acétique, &c, &c, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Encoignure Natchez et Tchoupitoulas. 30mars

Cotonnade française bleue, unie.

LES soussignés ayant reçu dix balles de cotonnade supérieure, invite les personnes qui ont besoin de cet article à venir l'examiner. H DE GOER & RIFFARD. 23 mars 31 Mars

TABAC HAVANE — 385 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 16mars

CACAO — De Para, supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 16mars

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 48 à 84 pouces de diamètre, récemment reçues de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH, 38, rue du Camp. 29jan—3m

CHEMISES de dessous & Caleçons. — 3 caisses chemises pour et caleçons, articles nouveaux récemment reçus d'Angleterre, en coton et mérinos léger pour l'été, à vendre par LOMSON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres. 2av

A VENDRE, en débarquement du navire Porrhon, venant de Marseille:
50 barriques vin Roquefort et Bandol,
50 paniers de 12 litres, 24 onces, huile Plagniol,
100 do do 24 [illegible] do do
100 do par 200 bouteilles vides.
Par NUMA LACOSTE, 102, rue Royale. 27 10

PRUNES — 3 caisses, en débarquement, et à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

[illegible]

[illegible] de sirop [illegible]

C'est un remède [illegible] de la poitrine [illegible]

Se vend à la Nouvelle-Orléans:
Pharmacie Chalmette, coin Royale et Hôpital,
— Plane, coin Orléans et Dauphine,
— Sickles & Co, 24, rue des Magasins.
— Brebier, enc. Jackson et Levée, à Lafayette.

A la Mobile:
— Spencer, coin Dauphine et Joaquin.

Prix: $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846.

M. Richard. — J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c, dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARBEY.

M. Richard. — Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.

Nlle-Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN, Au coin des rues Commerce et Lafayette.

Mobile, 15 octobre 1846.

Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville. R. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.

Mobile, 2 décembre 1844. J B GAUTHERIN.

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico: Que habiendo [illegible] del Ciempo Vegetal de M. Richard, en [illegible] de mi familia, y particularmente en los [illegible], he sentido el mejor efecto que se puede desear; por cuya causa mi [illegible] la libertad de recomendar dicho Ciempo Vegetal á todos mis paisanos residentes en este pays.

Mobila, 10 de Agosto de 1846, B LOPEZ.

M. Richard — Atteint depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre sirop qui me rétablit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.

Mobile, 20 janvier 1845. CH HANFORD.

M. Richard — Je me suis servi de votre sirop pour moi-même et dans ma famille, pendant les deux dernieres années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.

Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux.

Ce 23 novembre 1846, T SEYMOUR, Juge de Paix. Comté de Mobile, 10mars—6m

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses factures: —
80 barriques vin Bordeaux, bon ord. div. marques,
40 do do pour famille,
12 do do Château-Lafitte, vieux,
80 do do de Bergasse, 1ère marq.
150 barils vin blanc, Haut Sauterne, vieux,
6 1/2 pipes Cognac J J Dupuy, 4me preuve,
6 barils do do supericur,
100 caisses absinthe suisse, diverses marques,
50 do Kirsch, do do do
25 do Fruits à l'eau-de-vie, assortis,
60 do Prunes do
40 do abricots do
40 paniers huile d'olive,
100 do anisette surfine et superfine,
7 barils whiskey Monongahela, vieux,
100 mille bouchons fins.

N DUDOUYT, 13, Toulouse entre Chartres et Levée. 13av

VENTE A TRES BAS PRIX,

au No 72, rue Gravier.

GRAND assortiment de marchandises sèches de King, au détail.

Ayant résolu de quitter les affaires du détail, nous avons commencé à vendre à très bas prix notre fonds de magasin, à une commune qui revient au prix coutant, et beaucoup d'articles seront offerts à une grande perte. Il est impossible de donner ici une description de tous les objets, ainsi que de leurs qualités et de leurs prix. Mais nous pouvons affirmer que nous ne ferons aucune vente, sans que les articles que nous offrirons ne soient au moins à 25 pour cent au-dessous de ceux que l'on peut obtenir de même nature, dans les magasins qui demandent le meilleur marché, en ville. Enfin, messieurs les acheteurs, vous êtes les principaux intéressés, et si vous venez examiner vous mêmes, vous vous convaincrez de la vérité de ces faits, et sans aucun doute vous ferez vos approvisionnements.

Marchandises sèches en consignation, en haut, ordonnées pour être vendues au-dessous du prix coutant. KING, 72. Gravier. 15av—6,3ps

Toiles d'Irlande.

LE soussigné vient de recevoir directement des manufactures, 10 caisses toiles d'Irlande, qu'il vendra très bon marché.

Aussi — 1 balle toile à draps de Loons,
2 caisses Gingas 6/4,
2,000 yardes bobinet 1½ pour moustiquaires.
A. C. GOUGH, 28, Chartres. 5av

F. P. DUCONGÉ,

Informe ses amis et le public, que par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, dans la matinée du 25 courant, il a transporté temporairement sa pharmacie au No 43, rue Bienville, près celle de Chartres, où il continuera à recevoir et exécuter les ordres qui lui seront envoyés de la campagne. Les personnes qui ont des affaires avec lui sont priées de se présenter audit magasin ou à sa résidence, rue de la Douane, No 118. 30mars—30f

CONDUITS à la prison de police de la Seconde Municipalité:
Edouard, griffe âgé d'environ 15 ans, taille 5 pieds 3 pouces un quart, se disant appartenir à M. Winfield.
Aussi — Amy, négre d'environ 40 ans, taille de 4 pieds 10 pouces, se disant appartenir à M. Moran.
Les propriétaires sont priés de venir retirer leur esclave en prouvant leur propriété et payant les frais. N H HACKETT, Gardien. 21av—1fps

CONDUITS à la geôle de police de la Seconde Municipalité:
NED, griffe foncé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, se disant appartenir au capitaine Webb.
JULIEN, mulâtre de 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir à M. Sauve.
ABRAHAM, négresse d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 1 1/2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson, de Jefferson, comté du Texas.
Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus d'avoir à les réclamer en payant les frais. 11 dec—3m1ps N. H. HACKETT, gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité:
PAULINE, négresse âgée de 50 ans, taille de 4 pieds 10 pouces, se disant appartenir à M. Pitot.
Aussi, MARIA, griffonne âgée d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 3 pouces 1/2, se disant appartenir à M. Gossey.
Aussi ELIZABETH, mulâtresse âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à M. Garland.
Les propriétaires sont priés de venir réclamer leurs esclaves en prouvant leur propriété et en payant les frais. N H HACKETT, Gardien. 17av—1ps

Détenus dans la geôle de police de la seconde municipalité:
Salomon, griffe, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, fortement bâti, se disant appartenir à M. Girod, de la paroisse St-Landry.
John, négre, d'environ 29 ans, taille de 5 pieds 11 1/4 pouces, visage long, se disant appartenir à M. Girod, paroisse St Landry. N. H. HACKETT, Gardien. 30mars—1ps

CONDUIT à la prison de police, de la seconde municipalité, le mulâtre JOHN, d'environ 12 ans, taille 4 pieds 10 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Wilson.
Le propriétaire voudra bien venir le réclamer en payant les frais. N. H. HACKETT, gardien. 18 mars

IL a été conduit à la geole de police de la seconde municipalité:
ZACHARIAH, griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à MM. Franck Drauton et John Harrison, près d'Aberdeen, Etat du Mississipi.
ROBERT, negre, d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir à M. Valeco, à 14 milles au-dessus de la ville.
Les propriétaires voudront bien venir les réclamer en prouvant qu'ils leur appartiennent, et en payant les frais. N H HACKETT, Gardien. 15 fev—3m1ps

CONDUITS à la geole de la police de la Seconde Municipalité,
JOSEPH, négre âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 10 pouces un quart, boitant de la jambe droite, se disant appartenir à Mr Davis Landry, bouche du Bayou Goula.
Aussi Elsey, mulâtresse âgée d'environ 44 ans, se disant appartenir à Mr Cray.
Les propriétaires sont priés de retirer leur esclave prouver leur propriété et payer les frais. N H HACKETT, Gardien. 14avril—1ps

AVIS. — Détenu à la geole de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre américain nommé IRWIN, se disant appartenir à M. John Banford, de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente-cinq ans, taille de cinq pieds huit pouces, et dit avoir été acheté au mois de décembre dernier de M. Batts. Le propriétaire est prié de réclamer cet esclave conformément à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 15 mars 1847. DRAUSIN TREPANIER, Geolier. 20 mars—6sem 2ps

AVIS — Détenu à la geole de la paroisse St-Jean Baptiste, le nègre américain nommé TALBIRT, disant appartenir à M. Marcel Lizardi, de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente-huit ans taille de cinq pieds dix pouces et a la jambe gauche coupée au-dessous du genou. Le propriétaire de cet esclave est prié de le réclamer conformément à la loi.
Paroisse St-Jean Baptiste, 3 mars 1847. DRAUSIN TREPAGNIER, Geolier. 5 mars—12f 2ps

Détenu à la geôle de la Paroisse St-Charles, le nègre LONDON, se disant appartenir à M. Clément March, un quart de mille au-dessus de Donaldsonville, London est âgé d'environ 30 ans, taille d'environ 5 pieds 5 ou 6 pouces, ayant une cicatrice à la main gauche et une autre au dessous de l'œil gauche; le propriétaire dudit esclave est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St Charles, le 20 mars 1847. NOEL ST. MARTIN, Shérif. 22mars—1m 2fps

CONDUITS à la prison de police de la 2de Municipalité:
CORNELIUS, griffe, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, se disant appartenir à Mr. le juge Beverley.
Aussi CHLOE, négresse âgée d'environ 40 ans, taille 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à M. Desforges.
Les propriétaires sont priés de venir les retirer, en payant les frais et prouvant leur propriété. N H HACKETT, Gardien. 20 av—1ps

Marchandises de mode, d'un nouveau style, Pour les Dames.

STILLMAN & CRONAN,

ONT transporté leur magasin du No 61, rue de Chartres, au No 65, rue du Canal, Nlle-Orléans. Ils importent et vendent des marchandises de fonds et de fantaisies, de manufactures de France, d'Italie et d'Angleterre. Ils viennent de recevoir par les navires Orleans et Union, un grand assortiment d'articles de modes, des dentelles, des broderies irlandaises, [illegible] et de Paris, dentelles, [illegible] [illegible]

RIZ CAROLINE [illegible] assortiment, [illegible] [illegible] à vendre par A LARDE & Co, 71, Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] COUR DE DISTRICT de la [illegible] [illegible] ordre de [illegible] [illegible]

UN LOT DE TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, en cette ville, rue des Bons-Enfans, entre les rues des Pauvres et le Canal St-Bernard, mesurant un pied [illegible], 30 pieds de face à ladite rue des Bons-Enfans, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus.

Lequel lot de terre fait partie de lot désigné sous le numéro 295 de l'ilet No 46, suivant le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public. Conditions — comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9av—26m3j

Succession de feu Thomas Barrett, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un ordre de vente daté du 19 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le vendredi, 7 de mai 1847, à 5 heures de l'après-midi, au bureau du Shérif, rue d'Orléans, près l'Eglise St Louis, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication:

D'un service en argent.

Conditions — comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 21av—26m3j

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 19,091 — (ci-dnt. Cr. de Dt.) Lockart, Fearn et Donegan vs. Jacob Wilcox et G. W. Denton, dans l'affaire desdits demandeurs vs. E. B. Jones. — En vertu d'un writ de fieri facias contre Jacob Wilcox et G. W. Denton, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le samedi 29 mai 1847, à 10 heures du matin, au domicile de Jacob Wilcox, rue Julia, entre celles du Camp et St Charles, à l'adjudication:

D'un lot de meubles, &c., appartenant audit J. Wilcox, un des défendeurs et saisis dans ladite affaire. — Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 29av—2fm3j

Succession de feu Thomas Barrett, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le jeudi, 27 de mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication du Banc No 6 dans l'allée à gauche, église de St-Patrick.

Conditions — Comptant.

JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 26 avril—3m3j

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 831. — Louis Romain Adam et als. vs Adrien Adam et al. — En vertu d'un ordre de vente daté du 15 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 21 mai 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

1o Un certain lot de terre situé en cette ville rue de la Levée, ayant 30 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à ladite rue de la Levée, la même façade sur la rue Dorsière, sur une profondeur de 66 pieds 8 pouces d'une rue à l'autre, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, Dorsière, du Canal et de la Douane; ensemble avec les bâtisses qui existent dessus, consistant en un magasin en briques et à trois étages et cuisine.

Laquelle propriété est maintenant louée à bail jusqu'au 1er octobre 1847 et est sujette à une rente annuelle et perpétuelle de $814 sur la somme principale de $3,366 66 2/3.

2o Un lot d'argenterie.

Conditions: L'argenterie, comptant, et la propriété foncière payable: un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de Louis Romain Adam l'administrateur des successions de Jeanne Peraka et de Joseph Cyrille Adam et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons et devront porter huit pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à leurs échéances; l'acquéreur devra assurer la propriété à l'expiration de la présente assurance, c'est-à-dire à partir du 4 février 1848 jusqu'à paiement final desdits billets.

L'acte de vente sera passé pardevant Philippe Lacoste, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16av

Succession de feu John W. Collins, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un ordre de vente daté du 16 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le vendredi 28 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans l'ilet No 80, borné par les rues Nayades, Apollon, Terpsichore et Melpomène, désigné sous le No neuf, suivant plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No 2, daté du 9 mars 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, par acte du 5 août 1840; ledit lot mesure 27 pieds 3 pouces de face à la rue Melpomène, entre les rues Apollon et Nayades, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 3 huitièmes de pouce. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés, &c., et qui y appartiennent.

Conditions: Un tiers à crédit en billets endossés à la satisfaction avec hypothèque sur la propriété vendue.

☞ L'acte de vente sera passé par devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 26 av—3eu3j

Thomas Sawton vs. capt. F. W. Boggs & owners of steamboat Sarah Sladen, 1,050.
Robert Broadford vs. même, 1,053.
Margaret Karkobooms vs. même, 1,054.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'honorable George T. Bright, 6ème juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mercredi, le 26 mai 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, le bateau à vapeur Sarah Sladen, son appareil, palan et ses meubles, saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions: comptant. E. BELLEAU, constable. 28av

F. Matard vs. Phelps. — No 1272.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable M. Cruzat, deme justice de paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, samedi, huit mai 1847, à dix heures du matin, à mon magasin de dépôt, No 94, rue St-Pierre, entre les rues Royale et Bourbon,

Un lot de meubles et autres objets, saisis dans l'affaire ci-dessus. — Conditions: comptant.

GUSTAVE MEYNIER, Constable. 28av

JOUR DE VENTE: — 1er MAI 1847.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse de Jefferson. — Les commissaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane vs. J. B. F. Lebreton. — No 287. — En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du 3me District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, au café de M. Charles Race, encoignure des rues Jackson et Rousseau, ville de Lafayette, samedi le 1er mai 1847, à une heure de relevée:

DEUX ARPENS DE TERRE situés dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, face à la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 5 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur toute la profondeur comprise entre ledit fleuve et le lac Pontchartrain, bornés d'un côté par la propriété de Berthier V. Fortier, et dans la partie inférieure par la propriété dudit défendeur J. B. F. Le Breton; ensemble toutes les dépendances.

Ladite propriété a été acquise par ledit défendeur, de Mme Veuve La Barre, par acte au rapport de Carlile Pollock, ci-devant notaire public à la Nlle-Orléans, en date du 20 mars 1834.

Conditions de la vente:

Un 5me du montant de l'adjudication comptant, et la balance à un, deux et trois ans, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de 5 pour 0/0 par an de leur date respective.

D. S. DEWEES, Shérif de la paroisse Jefferson. 28av—26,29,1er

Habillements de printemps et d'Eté,

No 34 rue des Magasins.

ALFRED MUNROE & Co.

Prix fixe.

NOUS avons reçu par les navires Sultana, Marianna, Union, Wabash, Ianthe, Orleans et Charlemagne, et nous recevrons par chaque paquebot venant de New-York, des habillemens de printems et d'Eté, formant le plus bel assortiment existant dans les Etats-Unis. Nous prions les personnes qui peuvent avoir besoin d'habillemens, de venir visiter notre Stock, qui est fabriqué expressément pour notre détail.

HABITS.

En drap d'Eté français 1ère qualité, habits et redingottes,
En drap ordinaire d'Eté français 1ere qualité, paletots sacs,
En drap d'Eté anglais 1ère qualité, habits, redingottes et paletots sacs,
En drap de Vienne 1ère qualité, habits et paletots,
En arcadia anglais 1ère qualité, habits-vestes, Habits et paletots,
En alpaca français, lustré, 1ère qualité, habits-vestes, habits et paletots,
En erminet, en couleur et de fantaisie, habits-vestes, habits et paletots,
En tweed caspean, article nouveau, habits-vestes, habits et paletots,
En gingo fil, à carreaux et à raies, habits-vestes, habits et paletots,
En circasca, à carreaux véritable, habits-vestes, habits et paletots,
En gingham Earlston, 1ère qualité, habits-vestes, habits et paletots,
Aussi un grand assortiment d'habits redingottes, paletots &c, noirs et à la dernière mode.

PANTALONS.

En drap d'Eté français, uni et en couleur, drap de Vienne, morocco de laine, kubana de laine, alpaca lustré noir et de couleur, paramatta, drap de croton tweed caspian, cotonade française, cotonade américaine, coutil fil français, coutil et toile blanche de Barnsley.

Tous nos pantalons en coutil fil, ont été mouillés avant d'être fabriqués.

Aussi — Un bel assortiment de pantalons en casimir français, noirs et de couleur.

GILETS.

Satin noir, satin de couleur, soie, do légère, satin et challe, Marseilles blanc, Marseilles de couleur, bombazine et valence — tous à la dernière mode, à cols droits, à châles, demi châles et croisés.

CHEMISES, ECHARPES, CRAVATTES, &c, &c.

En toile superfine, devant piqué,
— Mousseline anglaise, devant piqué,
— York mill, devant piqué,
— Mousseline anglaise, qualité ord. devant piqué,
— Gingham et calicot français,
— Hickory, et à raies, pour nègres,
Gilets de peau et caleçons en mérinos, flanelle,
Gaze flanelle, coton écru, blanc et rose,
Gilets de peau et caleçons en soie,
Echarpes de satin, genre Richelieu,
Cache-nez, do Joinville,
Cravates satin de fantaisie, très riches,
do noires en soie française et italienne,
Mouchoirs de soie et de batiste,
do de batiste brodés,
Demi bas de coton, mérinos et toile,
Gants de chevreau noirs,
Parapluies en soie et en gingham,
Malles, valises, sacs de nuit, &c, &c, &c.

Dans ce magasin l'on demande les plus bas prix, auxquels l'on puisse vendre, on ne peut dans aucun cas, obtenir de rabais.

ALFRED MUNROE & Co, 34, Magasins. 5av—1m

F & J LACOSTE,

105, rue Royale,

PREVIENNENT les marchands et le public en général, que leur sieur F Lacoste se disposant à partir pour l'Europe, ils vendent bon marché tous les articles suivants, composant leur stock:

Coutils blanc et couleur; mérinos [illegible] Paramatta Lupin
Piqué blanc pour gilets; de soie et satin do;
Mousseline imprimée pour robe, grande nouveauté
Mousseline laine noire, [illegible]
Cols brodés, mousseline et garnis dentelle, nouveauté
Mouchoirs batiste fil uni, à ourlet, rivière, imprimés, de couleur et brodés, garnis dentelles, tr riche;
Cravates jaconats et mousseline imprimées;
Cravates batiste et satin; voilette blanche, noire
Corsets toutes qualités; gants fil d'Ecosse et soie;
Soieries noires et [illegible] pour tailleurs;
[illegible]
Rubans [illegible] bas soie noire;
Bas coton blanc, [illegible] et couleur;
[illegible]

[illegible]

DE [illegible]

D. S. MACARTY.

A VENDRE.

14 demi-pipes vieux cognac Maglory.
20 quarts do do do
20 do do cognac 1805, qualité très supérieure,
10 huitièmes do do do
5 demi pipes cognac de preuve Pinet Castillon, Co
10 quarts do do do do
20 barriques vin rouge, qualité supérieure 1834.
15 do do do do 1841.
20 do do do do 1842.
25 do do St Julien, Médoc.
5 do do Pronsac 1re côte.
25 tierçons vin blanc Haut Sauterne, qual. supér.
25 do do Haut Barsac do
20 do do Sauterne do
20 do do Barsac do
100 caisses vin rouge pour familles.
50 do prunes en pohans, par J & J TARDOS, 15, Conti. 3mars

Chapellerie Parisienne.

A. MARCHAL,

40, rue de Chartres,

REÇOIT par le Tales, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits.

300 douz. chapeaux paille marine, bords doubles,
100 do do do do do gris et noirs,
50 do do do forme mode Brididi,
100 do do do marine, bords simples,
250 do do do montagnes,
200 do do do bambine Italie, forme Brididi et flamburdon,
200 do do do suisse bambine, forme Brididi et flamburdon,
30 do do do pour cadets, blancs, gris et noirs,
4 do do do Rat musqué de Meunier,
4 do do do Castor gris do
4 do do do Castor superfin de Pinaud,
20 do do do soie velours extra do
4 do do do gris ras, grande borde, Vatonki,
4 do do do Tyrolienne Pinaud.

Tous ces chapeaux sortent des maisons ci-dessus désignées, et ont été fabriqués avec un soin tout particulier.

PANAMAS:

Un grand choix de cet article à vendre en gros et en détail. — Aussi: un grand assortiment de casquettes flambards, cannes, parapluies, cravaches, &c, &c. 12mars

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivans, reçus par le Queen Victoria, du Havre:
Mousseline à rideaux et à moustiquaire;
Mousseline, et jaconat imprimée, nouveauté;
Mouchoirs batiste en tous genres, unis et garnies de dentelles;
Gants et mitaines en filet de tous genres;
Ombrelles moirées et glacées, nouveauté;
Parapluies assorties grandeurs.
Toile à drap [illegible] de fil,
Services de table, [illegible] et à œil de perdrix;
[illegible]
Galon fil, de toutes les largeurs;
Ginghams. D S MACARTY, 3 mars 20 Douane

EN débarquement du Cosco, de Belfast, et à vendre par les soussignés:
Un bel assortiment de gingo bleu et de fantaisie, [illegible] et imprimés, [illegible]
[illegible] MCDOWELL & PECK, 20, Douane. 15mars

GRAINES — 600 balles [illegible] [illegible] [illegible] WOODRUFF & Co, [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — [illegible] (ci-devant Cr. de [illegible]) — [illegible] vs [illegible] contre [illegible] en vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans [illegible], je procéderai [illegible], entre celles [illegible] Chartres et Royale [illegible]

Un assortiment de meubles [illegible] le défendeur par [illegible] dans la Nouvelle-Orléans, [illegible] S. C. Forsyth, No 28,739 [illegible] Cour de District de [illegible] district judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Saisi dans ladite affaire. — Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 21av—26m1oj

Succession de Jane Jones Spencer veuve de James S Hutton.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No. 174. — En vertu d'un ordre de vente daté du 19 avril 1847 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mardi 27 avril 1847, à 10 heures du matin, au magasin situé rue Poydras, No 188, entre les rues St Charles et du Camp, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:

Un assortiment de meubles de valeur faits en bois de rose et en acajou, tels que: armoires, tables, consoles, chaises, sofas, bois de lit, etc, le tout travaillé dans le meilleur genre.

Conditions — Comptant. JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16av—26m1oj

AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — L'Etat de la Louisiane. — A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Joaquin Viosca ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit le 23me jour de février de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 10 de janvier de l'année 1847, dans l'affaire de Marguerite Eléonore Emma Verderoux vs Raymond Verderoux & al. — No 306 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Joaquin Viosca s'en est rendu acquéreur pour le prix de dix-huit mille six cents piastres payable un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix-huit mois en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à huit pour cent l'an, après échéance en cas de non paiement, et assurés par hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la Municipalité No Un de cette ville, dans la rue St Philippe, à l'encoignure des rues St Philippe et Levée vis à vis le Marché aux légumes, mesurant au plein français trente-cinq pieds plus ou moins, de face à ladite rue de la Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, plus ou moins, de face à la rue St Philippe; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges, &c, y appartenant d'une manière quelconque sans exception, comme le tout appert plus au long de l'acte de vente et du procès-verbal de vente du shérif y annexé, passé pardevant Lucien Hermann, notaire en cette ville, le 16 mars 1847.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 1er avril 1847. P. LEBLANC, Greffier. 5av

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la NOUVELLE-ORLEANS. — L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que OLIVIER BLINEAU, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite s'est adressé au greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 11me jour de février de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 16 de janvier de l'année 1847, dans l'affaire de Marguerite Eléonore Emma Verderoux vs Raymond Verderoux & al. No 306, du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Olivier Blineau s'en est rendu acquéreur pour le prix de [illegible] piastres payable un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, et portant intérêt après échéance en cas de non paiement, à raison de huit pour cent l'an, et assurés par hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la Première Municipalité de cette ville, dans la rue St Philippe, entre les rues de la Levée et Chartres, mesurant au pied français, trente pieds de face à ladite rue St-Philippe, sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, privilèges, &c, y appartenant d'une manière quelconque sans exception, comme le tout appert plus au long de l'acte de vente et du procès-verbal de vente du shérif y attaché, passé pardevant Lucien Hermann, notaire en cette ville, le 6 mars 1847.

Témoin, l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 1er avril 1847. P. LEBLANC, Greffier. 5av

ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 461 — Jean [illegible] — Certifie par le présent que le 23 mars 1847, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire de Joseph Julien Prats, demandeur vs Jules P Roux, contre les [illegible] termes et chiffres suivants: [illegible] [illegible] [illegible] parties, et la Cour ayant [illegible] témoignages décidément [illegible] [illegible] de recouvrer de défendant [illegible] et défendant à vendre [illegible] [illegible]

[illegible]

Jugement rendu le 23 mars 1847, signé le 27 mars 1847. Signé A M BUCHANAN, Juge. Pour copie conforme, dessous, pour — avec le montant à la somme de 8 piastres et 38 cents, non compris les frais du shérif.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29 mars, l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept et le soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] 23 avril — 24,26 JOHN S BARON, Dép. greffier

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
20 barriques vin rouge, Montferrant,
24 do do St-Emilion No 3,
8 do do do No 2,
8 do do Haut St-Emilion,
8 do do St-Estèphe-Médoc,
27 demi barriques vin rouge, St-Emilion No 3,
36 tierçons vin blanc, Sauterne,
27 caisses vin rouge, St-Emilion No 3,
28 do do do No 2,
27 do do St-Estèphe Médoc,
27 do do blanc Sauterne,
7 do do blanc Barsac.

En magasin, d'importations récentes:
200 barriques vin rouge des marques St-Emilion, St-Estèphe, St-Julien et Chateau-Margaux,
100 demi-barriques vin rouge, des marques ci-dessus,
10 barriques vin rouge, vieux Lafitte,
350 caisses vins rouges et blancs, diverses marques,
400 caisses liqueurs assorties et marasquin, Curaçao de Hollande, Dantzick, guignolet, kirsch, absinthe et anisette, etc,
100 caisses vin gén. d'Esp. muscat Lunel et Co,
250 milliers bouchons fins. sup. à dame jeanne,
P & J LACOSTE, 105, Royale. mars

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 303 — Burbank & Co, vs To bias Bruno, dans l'affaire de Mansky vs ledit Bruno. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 4 de mai 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon, No 179, entre les rues St-Pierre et Toulouse, à l'adjudication.

D'un lot de mouchoirs de soie et de coton, de bretelles, de chemises blanches rouge et de coton, caleçons de coton, casquettes de drap et toile cirée, pantalons de cotonnade, couvertures de laine, caleçons en flannelle, de coton et mérinos, casquettes en peluche et en velours, &c, &c, Saisis dans ladite affaire. — Conditions: comptant.

JOHN J. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 21av—26m1oj

Succession de feue Dame Myrthé Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthelemy Lanusse, décédée.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 314 — En vertu de deux ordres de vente, l'un daté du 25 et l'autre du 30 mars 1847, à moi adressés par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi 1er mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé derrière cette ville, au faubourg Tremé, rue St Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 30 pieds 7 pouces de face à la dite rue St Claude, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Darse, de l'autre côté par celles des héritiers Marcou et de M. Edouard Lavigne, et dans le fond, par celle de Mme Blondeau.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de-venère, en briques et à étage, avec cabinets et autres dépendances.

Conditions: Un quart payable comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.

☞ L'acte de vente sera passé par devant Théodore Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, [illegible]

A [illegible] vendre, en débarquement du [illegible] [illegible] [illegible] MCDOWELL & PECK, 20, Douane.

[illegible] vendre à des prix [illegible], un [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible]

Robert [illegible] et C. Parkhill, [illegible] [illegible] de la Banque de [illegible] C. Parkhill, [illegible] qu'il apparait de la pétition [illegible] jugement rendu dans la présente affaire. Saisis dans ladite affaire. Conditions — comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 12av—26m1oj

Succession de feu James B. Martin, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 815. — En vertu d'un ordre de vente, daté du 13 avril 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le lundi 26 avril 1847, à 5 heures P. M., à mon bureau, rue d'Orléans, près l'église St-Louis, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:

1o — Un billet souscrit par Wm. F. Wilson, à l'ordre de J C Martin et James Martin, daté de Liberty, du 24 janvier 1840, de la somme de $1062.
2o — Une montre en or.
3o — Une petite épinglette.
Conditions — Comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 14 avril — 26m1oj

Succession de feu Lowndes A. Erwin, décédé.

DIX-SEPTIEME COUR DE DISTRICT, paroisse de Caddo. — En vertu d'un ordre de vente daté du 13 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Dix septième Cour de District paroisse Caddo, je procéderai le lundi 26 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

1o Quatre lots de terre, situés sur cette partie de la Batture, en face du faubourg Ste Marie de cette ville, désignés sous le nom de Triangle, et désignés sous les numéros Onze, Douze, Treize et Quatorze, d'après un plan dressé par C F Zimpel, député arpenteur des E.-U., le 6 mai 1834, et déposé en l'étude de M B Cenas, notaire en cette ville. Le lot No Onze mesure 23 pieds 11 pouces de face à la Batture, 23 pieds 9 pouces de face à la rue Louisa, 79 pieds 9 pouces de profondeur, sur la ligne irrégulière qui le sépare du lot No Douze, et 96 pieds de profondeur, sur la ligne du côté opposé; le lot No Douze mesure 22 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à ladite Batture, 22 pieds 11 pouces de face à la rue Louisa, 56 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne irrégulière qui le sépare du lot No Treize et 73 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le lot No Treize mesure 23 pieds 1 pouce de face à ladite Batture, 22 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa, 32 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne irrégulière qui le sépare du lot No Quatorze et 36 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé. Et le lot No Quatorze étant l'angle ou encoignure près du fleuve, mesure 36 pieds 5 pouces de face à la rue Louisa, 10 pieds de face au fleuve, 24 pieds de face à la Batture, et 36 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne irrégulière qui le sépare du lot No Treize.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, les droits, privilèges, &c, y appartenant et qui en dépendent.

2o La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Maulet, au dessus de cette ville et désigné sous le numéro Onze de l'ilet numéro Un d'après un plan portant la date du 15 février 1832 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville et paraphé Ne Varietur par ledit notaire.

Ledit lot formant l'angle des rues Front & Robin et mesurant, au pied anglais, 41 pieds de face à la rue Front et 22 pieds dans le fond sur la ligne du côté du lot No Dix, sur une profondeur d'environ 166 pieds face sur la ligne limitrophe au lot No Douze, et sur une profondeur et façade sur la rue Robin, d'environ 166 pieds.

Ensemble avec les droits à toute la Batture et les droits d'alluvion qui pourrait se former en face de la moitié indivise du lot de terre ci-dessus décrit, ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur la moitié indivise du lot de terre ci-dessus décrit et toutes ses dépendances et appartenances.

Conditions — Comptant.

☞ Les actes de vente seront passés pardevant D J Ricardo, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 24mars—3eu3j

Succession de R. H. Chinn et Elsie Moore Holmes son épouse, tous deux décedés, No 468.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le jeudi, 29 avril 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, pour le compte des dites successions, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banques ci-après décrites, savoir:

Huit lots de terre, ensemble avec les améliorations qui existent dessus, situés rue Tchoupitoulas, dans l'ilet borné par les rues Benjamin, Tchoupitoulas, de la Nouvelle Levée et Garcia.

Le lot No Un est à l'angle des rues Benjamin et Tchoupitoulas, et ayant 26 pieds de face à la rue Tchoupitoulas et 100 pieds à la rue Benjamin.

Le lot No Deux, contigu au lot No Un, et ayant 26 pieds de face et de largeur, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No Trois, ayant 26 pieds 6 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec un angle de 34 pieds de profondeur jusqu'à la rue Benjamin, et 17 pieds de face sur cette rue.

Il existe sur ce lot une maison dont les briques à deux étages, bâtie l'année dernière, et contenant neuf pièces, cuisine, dépense, chambres à bains, étables, écuries, &c, &c.

Les lots Nos Quatre, Cinq et Six, ayant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, même mesure dans le fond, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Sept, ayant 26 pieds 6 pouces de face sur 126 pieds sur la ligne limitrophe au lot No six, et 124 pieds sur la ligne limitrophe au lot No huit.

Le lot No Huit ayant 26 pieds 6 pouces de face et de largeur dans le fond, sur 124 pieds de profondeur sur les lignes parallèles.

Les dits lots de terre sont remblayés et sont à proximité du marché Ste Marie.

Et le même jour, à la même heure et au dit lieu, 22 actions de la Banque de l'Union.

Conditions — Les actions de Banque, comptant, et la propriété foncière, un quart comptant, et la balance payable à 1 et 2 ans en billets endossés et garantis et un quart par hypothèque.

Les actes de vente seront passés par M Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 25 mars—3eu3j

Succession de R. H. Chinn et Elsie Moore Holmes, son épouse, tous deux décédés.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un ordre de vente daté du 23 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mercredi 28 avril 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Benjamin, pour le compte des dites successions, à l'adjudication.

Des effets mobiliers appartenant aux dites successions, consistant en chaises, table ronde, fauteuils, sofas, ottomanes, tables en acajou, lits et matelats, ornements de cheminée, glaces, berceuse, lampes, services pour le diner et le thé, rideaux, tapis et batterie de cuisine, &c.

Un service en argent et plaqué, aussi une vache. Conditions — comptant.

JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 av—3eu1oj

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 18,256 — William Lippincott, subrogé vs Charles F Hozey, dans l'affaire de Prudhomme & Co, vs Thayer & Co. — En vertu d'un alias writ de fieri facias vs Chs F Hozey, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 15 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delord, en cette paroisse, désigné sous le numéro quarante-deux, suivant plan dressé par R Ubbfield, architecte, en mars 1838, et déposé en l'étude de Felix Grima, ci-devant notaire en cette ville.

Le dit lot de terre est situé à l'angle des rues St Joseph et Barrone, et mesure 25 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde. Le tout mesure américaine.

Conditions: comptant. JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27 mars—3eu3j

Succession de feue Adèle Fouché, décédée.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — En vertu d'un ordre de vente daté du 26 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, je procéderai le jeudi 29 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:

1o Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues Bagatelle et St Antoine, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, faisant partie du terrain No 141; sur lequel lot il existe une vieille maison en bois briquetée entre poteaux, de quatre appartements avec galerie, une cuisine en bois, &c.

2o Un autre lot de terre attenant au précédent et faisant partie du même lot numéro 141, ayant également 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, au.

3o La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Franklin, dans la rue ou Promenade Washington, entre les rues Morales et Urquhart, mesurant ledit lot de terre environ 35 pieds de face sur environ 117 pieds de profondeur.

4o Une négresse nommée SYLVIE, âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et sa fille CLARA, âgée d'environ sept ans.

5o Et une mulâtresse nommée CAROLINE âgée d'environ 15 ans.

Et le même jour à 4 1/2 heures P M, rue des Grands-Hommes entre les rues Mandeville et d'Espagne,

Un lot de meubles et d'argenterie.

Conditions: La propriété foncière, un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. — Les esclaves payables: Un tiers comptant et la balance à 6 & 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance du tuteur, et garantis par hypothèque spéciale et portant huit pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à échéances.

☞ Les actes de vente seront passés pardevant O de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Et les meubles: comptant.

JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 29mars—3eu3j

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DES PROPRIETES

[illegible]

[illegible] AVRIL A MIDI,

[illegible]

Première Municipalité.

1o UNE MAISON EN BRIQUES à deux étages avec cuisine et autres dépendances, située [illegible] du chemin public, No 26, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, suivant le plan.

2o UNE MAISON EN BRIQUES, servant de boarding-house, et à trois étages, attenante par derrière à la précédente, faisant face à la rue Gallatin, No 54, avec cuisine, etc., suivant le plan.

3o UN GRAND MAGASIN en briques à trois étages, faisant face aux rues Gallatin No 30 et Vieille Levée No 175, entre Quartier et Hôpital, sur un terrain mesurant environ 26 pieds de face à chaque rue sur 116 et 120 pieds de profondeur.

4o UNE MAISON EN BRIQUES à trois étages et entresol faisant face à la rue de l'Esplanade No 77, sur un terrain mesurant 21 pieds 8 pouces sur 110 pieds de profondeur, cuisine aussi en briques à trois étages. Cette propriété est vendue avec dix-neuf actions de la Banque Consolidée, sur lesquelles il n'est rien dû.

5o UNE MAISON EN BRIQUES couverte en tuiles à étage, avec cuisine et autres dépendances aussi à étage située rue St-Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine, sur un terrain de 29 pieds de face sur 72 de profondeur.

6o UN TERRAIN rue du Quartier, No 128, entre Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds français de face sur 120 de profondeur, avec une maison en bois de quatre appartements, construite dans le fond du dit terrain.

Faubourg Tremé.

7o UNE MAISON HAUTE briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, de 4 appartemens, un cabinet en haut, galerie haut et bas, corridors des deux côtés, cuisine haute, sur un terrain mesurant 30 pieds face à la rue Tremé, entre l'Ursuline et Bayou, sur 30 de profondeur.

8o UNE MAISON BASSE briquetée entre poteaux face à la rue Tremé, No 271, entre les rues St-Philippe et Ursulines, sur un terrain de 30 pieds sur en de profondeur, mesure française, la maison comprend deux appartemens, un cabinet, une galerie, et la cuisine haute, quatre pieces.

9o UNE MAISON briquetée entre poteaux, située à l'encoignure des rues Robertson et Ursulines, composée de 4 appartemens sur un terrain mesurant environ 32 pieds sur 92, avec cuisine à étage de quatre pièces, en bois.

10o UN LOT DE TERRE faisant face à la rue Robertson, entre Ursulines et Bayou, mesurant 30 pieds 7 pouces sur environ 90 pieds de profondeur, à côté du terrain de Mr Erric.

11o SEPT LOTS DE TERRE, dont cinq sur la rue Claiborne et deux rue St Philippe, avec une maison briquetée entre poteaux, remise à neuf, située sur un des terrains face à la rue St-Philippe. Les banquettes sur la rue Claiborne sont en briques et en curb-stones, et sont payées, voyez le plan.

Seconde Municipalité.

12o UNE MAISON briquetée entre poteaux encore les Nos 251 et 249 sur un terrain faisant face à la rue des Magasins entre Julie et St Joseph, mesurant 31 pieds 11 pouces, sur environ 100 de profondeur.

13o UN TERRAIN au faubourg Annonciation, ilet No 176, faisant face à la rue des Nayades, entre Polymnie et Félicité, et mesurant 31 pieds de face 127 de profondeur.

Municipalité No. Trois.

14o DEUX MAISONS basses, lato-rendultes, en bois, portant les Nos 37, 39, 61 rue Moreau entre Champs-Elysées et Français, suivant le plan.

15o UNE PROPRIETE encoignure des rues de la Paix No 2 et Moreau No 27, sur un terrain de forme irrégulière avec diverses bâtisses, en bois et briquetées entre poteaux, suivant le plan.

16o UN TERRAIN de forme irrégulière, situé rue de la Paix No 46, entre Casacalvo et Bagatelle, mesurant 64 pieds de face, 196 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne à droite, 35 pieds 8 pouces sur une ligne à gauche et 94 pieds dans la profondeur; avec une maison haute briquetée entre poteaux, de quatre pièces, une galerie et deux cabinets en haut, une galerie et cabinet en bas; plus une maison en bois dans l'intérieur du terrain, de deux appartements galerie et deux cabinets, et une bâtisse en bois de 3 pièces sur un des côtés.

17o TROIS MAISONS et autres édifices, face à la rue Histoire, entre Craps et Amour, et une maison dans l'intérieur, suivant le plan.

18o DEUX PROPRIETES, l'une face à la rue d'Amour, No 26, l'autre encoignure des rues Amour et Histoire No 61, suivant le plan.

19o UNE MAISON dans l'intérieur d'un terrain, rue de l'Histoire entre Craps et Grands-Hommes, composée de deux appartemens, 2 galeries, trois cabinets et deux autres bâtisses sur le derrière, d'une pièce chaque. Le terrain mesure 30 pieds de face sur 144 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne à gauche et 131 pieds 5 pouces sur la ligne à droite, suivant le plan.

20o DEUX MAISONS lato-rendultes en bois et à quatre appartements, galerie et un cabinet avec deux corridors chaque, cuisine dans le fond, en un cabinet chaque, situées rue d'Amour Nos 11, 13 et 15, entre l'Esplanade et Mystère, chaque terrain mesurant 27 pieds 6 pouces sur 127 pieds 10 pieds de profondeur.

21o TROIS PROPRIETES rue des Grands Hommes, Nos 190 et 192, entre Mandeville et Marigny, suivant le plan.

22o — TROIS AUTRES PROPRIETES, dont deux au Nos 213 et 217, entre Mandeville et Espagne, suivant le plan.

23o — TROIS AUTRES PROPRIETES dont deux briquetées entre poteaux, rue Mandeville, supposées Nos 215 et 217, entre Grands Hommes et Craps, attenant à la boulangerie de F. Nolany, suivant le plan. Les deux façades sur la rue briquetées entre poteaux.

24o — UNE MAISON basse en briques, couverte en ardoises, de quatre appartemens, galerie et cabinet, plus appartements dans l'attique avec balcon, cuisine haute de quatre pièces sur un terrain No 240, mesurant 30 pieds de face à la rue d'Amour, entre Marigny et Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

25o — UNE MAISON en bois, latee et enduite, de quatre pièces galerie et cabinets, cuisine haute de 4 pièces, sur un terrain, face à la rue de Craps, près la rue d'Enghien, mesurant 25 pieds 3 pouces de face, sur 100 pieds de profondeur.

26o — UNE MAISON briquetée entre poteaux, attenant à la précédente et formant l'encoignure des rues Craps et Enghien, composée de 4 pièces, galerie et cabinet, cuisine haute de quatre pièces. Le terrain mesure 25 pieds 6 pouces de face, rue de Craps sur 100 pieds 7 pouces de face à la rue d'Enghien, plus retrécissant de 5 pieds 3 pouces, et reduisant la largeur dans le fond à environ 14 pieds.

27o — UN TERRAIN rue Enghien, entre Victoire et Moreau, mesurant 24 pieds, 4 pouces de face sur environ 125 pieds de profondeur, avec une maison haute en bois, construite dans le fond du dit terrain.

28o — TROIS LOTS DE TERRE, Nos 11, 16 et 17, de l'ilet 190 sur un plan particulier, dressé par Joseph Pilié, déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mesurant chacun 30 pieds de face à la Promenade Washington, sur 101 pieds de profondeur, entre les rues des Bons Enfans et Morales. Ces banquettes sont faites de briques et sont payées.

Ces 3 terrains sont situés dans le même îlet où se trouve la propriété de M. Dominique de Castelnau.

Faubourg Glene.

29o — QUATRE LOTS DE TERRE, dont deux rue Lebarje, Nos 11 et 12 de l'ilet 15, mesurant 30 pieds de face chaque, sur 126 pieds de profondeur, et deux rue White, Nos 16 et 17 de l'ilet No 20, de 31 pieds 6 pouces chaque, sur 109 pieds de profondeur.

Milneburg.

30o — UNE GRANDE MAISON basse et autres dépendances, ci devant asyle des Orphelines Milne, sur une propriété de terre, mesurant 110 pieds français de face rue Columbia, entre Français et l'Union, et dont 99 pieds sur une profondeur de 120 pieds, et les 30 autres, 150 de profondeur.

Carrollton.

31o — HUIT LOTS DE TERRE, désignés par les Nos 21 à 8 de l'ilet No 24, borné par les rues Colpassa, Treizième, Cécile et Highland, d'après un plan particulier, dressé par L. Bringier, arpenteur général, de l'Etat, le 24 mai 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers, les dits huit lots faisant face à la rue Treizième.

Remarques. — Des plans, donnant la description et les mesures des propriétés désignées ci-dessus dans l'ordre 1, 2, 11, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, seront exposés à la Bourse St-Louis quelques jours avant la vente.

CONDITIONS —

Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets endossés et portant hypothèque avec clause de non-aliendo jusqu'à parfait paiement. Les dits billets, s'ils ne sont pas régulièrement payés à l'échéance porteront intérêt à 8 pr. cent l'an, sans que cela donne droit à une prolongation de terme.

Les bâtisses devront être assurées, et la police transférée au vendeur, jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les acquéreurs auront le privilège d'escompter les termes à raison de 8 pour cent l'an, pourvu qu'ils le fassent avant que les actes de vente soient passés.

Les actes de vente seront passés pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs, dans les huit jours qui suivront celui de la vente, à défaut de quoi les propriétés seront remises à l'enchère à leurs risques et depens, après trois jours d'avis dans deux journaux de cette ville, et sans autre notification legale. 12 avril—tlj

PAR ANTHONY FERNANDEZ,

Bureau, rue Toulouse, 57.

Vente positive et sans réserve de TERRAINS ET D'ILETS, dans la Première et Troisième Municipalité.

SAMEDI 1er mai prochain, à la Bourse St Louis, il sera vendu à midi, positivement: —

1o HUIT ILETS entiers et neuf FRACTIONS D'ILETS, faisant en tout 17, situés au faubourg Franklin, Troisième Municipalité. Tous ces ilets sont bornés d'un côté par la partie Nord-est des Champs-Elysées, dans lesquels court le chemin à coulisses du Pontchartrain; sur deux autres côtés par la ligne limitrophe de terres du chemin de Gentilly et la ligne dudit faubourg; et de l'autre côté par une ligne tirée à une distance de 75 pieds de la ligne primitive du coude du canal Marigny, allant vers le Bayou St Jean.

2o Dans le faubourg Washington, district Duralde, Troisième Municipalité, Huit Lots de Terre de No 1 à 7, et le No 14, dans l'ilet No 17, borné par les rues Bons Enfans, Morales, Indépendance et Congrès; et tous les lots, (à l'exception d'un lot dans l'ilet No 20) se trouvent bornés par les rues Morales, Indépendance, Congrès et Urquhart.

Tous ces lots et ilets seront vendus conformément à un plan dressé par Louis Burgi, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public à la Nlle-Orléans.

3o Dix-huit lots dans la première Municipalité, situées dans l'ilet borné par les rues d'Orléans, Galvez, Johnson et Ste Anne.

Ces lots numérotés 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112 et 113 tels que les désigne le plan fait par L. Bringier, arpenteur général, lequel plan est déposé dans le livre B, aux archives de Louis Feraud, ci-devant notaire public en cette ville.

Tous les ilets entiers du faubourg Franklin seront vendus séparément avec la faculté de prendre au prix d'adjudication ceux adjoignant qu'indiquera l'encanteur.

Conditions: Un cinquième comptant, et la balance en quatre billets à l'ordre du vendeur, payables à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, à partir du jour de l'adjudication, portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à paiement final, et intérêt à raison de 8 pr cent par an, si les billets n'étaient pas payés à maturité, sans qu'un puisse pour cela en retarder le paiement. L'acquéreur prendra possession des propriétés à ses propres frais.

Les lots dans le faubourg Washington, ainsi que ceux dans la première Municipalité, dans l'ilet faisant face à la rue Ste Anne, seront vendus séparément et sans privilège. Conditions de vente les mêmes que ci-dessus. Les acquéreurs devant se conformer aux conditions de la vente dans le délai de dix jours.

Les plans de toutes ces propriétés peuvent être vus au bureau de l'encanteur, ou à la Bourse quelques jours avant la vente.

Actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19av

PAR P E TRICOU.

IL sera vendu le mercredi 28 avril 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis,

Un lot de terre situé dans le carré de cette ville, désigné par le No 41, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 26 décembre 1832; ledit lot de terre mesure, pied anglais, 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin, 25 pieds [illegible] pouces à la rue de la Levée, 86 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur une ligne, d'une rue à l'autre, et 88 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne; ensemble le magasin en briques à trois étages: aussi, 71 actions de la Banque des Citoyens, sur lesquelles on ne doit rien.

Conditions: Un sixième comptant et la balance à 6, 12, 18 & 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Charles Boudousquié, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22av—3f

TABAC — [illegible] à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 16mars

AVIS — Le soussigné ayant établi une maison d'agence, [illegible] à la gestion de tous biens [illegible] [illegible] A. MICHOUD, Magasins, Encoig. 168, coin Tchoupitoulas et Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR NORBERT VIGNIÉ.

[illegible]

[illegible] chacun [illegible] pieds de face à la rue [illegible]

[illegible] ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, [illegible] pieds de face au chemin du Bayou sur [illegible] pieds de profondeur.

Le dernier mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou sur [illegible] pieds de profondeur.

La rue du Quartier est déjà ouverte jusqu'à ces terrains et en les traverse dans toute leur profondeur.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions: Un dixième comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public. 24 av—tlj

Vente pour cause de départ et pour la ville.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, mardi, le 27 avril 1847, à midi, à la Bourse de Cité, sans réserve,

La négresse PATSY, âgée d'environ 42 ans, blanchisseuse et repasseuse, un peu cuisinière, avec sa fille Mary, âgée d'environ 4 ans, pleinement garanties, à l'exception d'une descente qu'a Patsy.

Conditions — Comptant. 24av

Vente de propriétés améliorées dans la Première Municipalité.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu, sans aucune réserve, jeudi 29 avril, à midi précis, à la Bourse St Louis, 3 lots de terre faisant partie de l'ilet 52, bornée par les rues Claiborne, St-Pierre, Orléans et Derbigny.

Le lot No 1, mesure 30 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 90 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny, dont il forme l'encoignure. A la profondeur de 60 pieds 9 pouces il se rétrécit de 2 pieds 6 pouces jusqu'à la ligne du fond, où il mesure [illegible] pieds 6 pouces ensemble avec une maison de [illegible] briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de 4 appartements à feu, 2 cabinets, galerie, 2 caves, grandes chambres dans les attiques, cuisine, chambre à domestiques, 2 grandes citernes, puits, latrines, cour carrelée, &c, &c.

Le lot No 2, mesure 30 pieds de face à la rue St-Pierre, jusqu'à une profondeur de 60 pieds 9 pouces où il s'élargit de 2 pieds 8 pouces jusqu'à une profondeur de 90 pieds, ensemble avec le bâtisse, à étage, de 4 appartements, puits, écurie et remise, &c, &c.

Le lot No 3, mesure 30 pieds 1 pouce de face à la rue d'Orléans, 32 pieds 3 pouces 6 lignes face à la rue Derbigny, dont il forme l'encoignure, jusqu'à une profondeur de 97 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 1, où il s'élargit de 12 pieds 2 pouces jusqu'à la ligne du fond, où il mesure 34 pieds 5 pouces 6 lignes, ensemble avec une maison briquetée entre poteaux, composée de 3 chambres dont 2 à feu, galerie, cour briquetée, citerne, latrines, &c, &c.

Les propriétés sont vendues d'après un plan fait par L. Surgi, voyer de la Municipalité No Un, qui sera déposé chez Felix Percy, notaire public, où les ventes seront passées.

Les actes de vente ainsi que la mise en possession, aux frais des acquéreurs.

Le plan peut être vu au bureau de l'encanteur. 3av—td

DEUX CENT QUARANTE-NEUF LOTS DE TERRE DANS LA SECONDE MUNICIPALITÉ.

PAR BEARD, CALHOUN & Co, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le mardi 4 de mai, et les jours suivants, à l'arcade de Banks, pour effectuer un réglement, et sans réserve,

249 LOTS DE TERRE propres à y construire, compris dans les ilets 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 14, 15, 16, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 41 et 44. Les terrains de façade sont sur la rue des Dryades et courent dans la profondeur jusqu'à la rue Tonti.

Les dimensions et limites de ces terrains sont plus amplement décrites sur un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, en date du 5 février 1846, lequel plan est actuellement exposé au bureau des encanteurs, qui délivreront des plans lithographiés de ces terrains, une semaine avant la vente.

Conditions — Un quart comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endossement ou intérêts, mais portant hypothèque jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à maturité ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an, jusqu'à final paiement. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des encanteurs, Arcade de Banks. 12 av

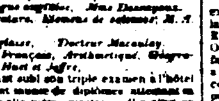

Quartier-Général,

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 20 avril 1847.

Ordre général No 4.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le dimanche 23 de mai prochain à 9 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour exercices et manœuvres et pour la 2me revue d'inspection régulière de l'année.

Chaque commandant de compagnie devra fournir à l'inspecteur de brigade, le major J L F Chatry, un contrôle exact du nombre d'hommes présents à la prise d'armes.

La compagnie des chasseurs de 1814 et 1815, lieut. comm. Nicomède, devra se rendre sur la Place d'Armes une demi heure avant l'heure précise, pour fermer la grille et en garder les portes.

Le colonel Jeanne Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieut.-col. J B Vignie, commandant les deux escadrons de cavalerie et le major Louis Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brig.-Général. J. A. NAUTRE, Aide-de-Camp. 20av

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Lorié,

Et dirigée depuis 1846 par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ANCIENNE DISERVILLE.

L'ARRIVÉE d'une institutrice de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:

Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux.

Histoire, Littérature, Histoire de [illegible] M. A. Desrayaux.

Littérature Anglaise, Docteur Macaulay.

Enseignement Français, Arithmétique, Géographie, Mlle Huet et Joffre.

Mlle Huet, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et muni du diplôme attestant sa capacité pour être mise à la tête d'un établissement de premier ordre. Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M. l'abbé Lesnes.

Piano solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Barbaguer et Mlle Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.

Leçons de danse, Mme Arsène Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les cours des deux langues pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et le zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR Mme GRANET,

AUTREFOIS RUE BOURBON,

Actuellement rue de la Douane, No 96, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de premier ordre. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de tous les accessoires qui réclament l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Citer, Feilhard, Nores et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

Importation directe

150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques,
80 barriques vin vieux, pour famille, 1844,
15 do vin Haut Brion, 1834,
100 do — Blanc Sauterne et Haut Barsac,
30 do — Haut Sauterne, 1830,
150 caisses St-Julien; 25 do Laffite, 1834,
25 do Haut Brion, 1834,
25 do Latour, 1837,
50 do cérises à l'eau-de-vie,
50 do fruits assortis do
40 do pruneaux en pauban,
1000 boites sardines, marques différentes,
50 pts. anisette superf., Bordeaux, 50 do fine, do
50 do huile, Plagnol; 25 do Champagne,
6¼ pipes cognac, de J. J. Dupuy,
40 caisses liqueurs fines; 30 do do superfines,
200,000 bouchons assortis.
GARNIER, Frères, Rue de Chartres, No 145. 2mars

AU débarquement de la barque Algoma, Bordeaux,
5 demi pipes cognac Maglory, 1827,
10 quarts do do do
50 tierçons vin blanc pour famille,
105 caisses vin Haut Talence 1842, à vendre par J & J TARDOS, 15, Conti. mars

INDIGO — 45 surons, caisses, &c, d'indigo Espagnol de Manille, &c, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 2mars

VINS.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rougé Montferrand,
100 do do St Julien,
50 do do St Emilion,
25 do do St Julien Médoc vieux pour famille,
25 1/2 do do do do
25 1/2 do vin blanc Haut Sauterne,
100 caisses do do supérieur,
200 do eau fleur d'oranger,
50 do vermout,
50 paniers huile d'olive Plaignol et Poncel,
10 barils vinaigre français,
100,000 bouchons ordinaires,
10,000 do superfins veloutés,
10,000 do pour damejeannes,
40 barriques vin de Madère, Bergasse.
50 caisses prunes à l'eau de vie,
10 barils vieux Cognac de 1834, à vendre par DUBUCH F. 77. St Louis, entre Royale & Bourbon. 1avr

MARCHANDISES SECHES,

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c. &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les broches les meilleurs, jusqu'aux derniers les plus nouveaux et les plus riches. Aussi — Tissus soie et coton [illegible], cordons, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, qui donnant des prix les plus bas payés jusqu'à ce [illegible] à [illegible] la paire, avec tous les accessoires [illegible] leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la maison [illegible] et nous sommes décidés à le vendre au prix [illegible] d'importation. Cet article mérise toute l'[illegible]

[illegible]

Tailles pour [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES & HYDE,

A Devah, Encanteur.

AUJOURD'HUI lundi 26 courant, à 5 heures, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:
100 barils de lard, 19 barils mais
30 barils farine, 24 barils fromage,
27 barils porc, 18 barriques jambons,
13 barils huile de graisse, 6 barils graisse.
Endommagés sur un chaland, transportés sur le vapeur Chalmetto et débarqués en ce port.
Conditions — comptant. 26 avril

Meubles sans reserve

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

IL sera vendu, lundi 26 avril 1847, à 11 heures du matin, au No 88, encoignure des rues Louis et Dauphine, Un grand assortiment de meubles, tels que bois de lit en acajou, armoires, tables, sofas, chaises, pendules, tapis, tableaux, etc. etc.

La vente sera positive étant pour cause de départ. 24av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi, vingt six du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

Un assortiment de linge fait,

Et à onze heures et demie — Un assortiment de marchandises sèches, parmi lesquelles: coton blanc, cotonnades, indiennes, guingham françaises. 24 avril—2

PAR FERNANDEZ & WHITING

Meubles, Distillerie, Installation, &c, &c, pour cause de départ.

IL sera vendu lundi prochain, 26 courant, à 4 heures P. M., au No 184, rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, l'installation et la machine d'une distillerie, un alambic en cuivre, pompes, filtres, outils, plusieurs boucauts de charbon de bois en poudre, &c, &c, et l'ameublement de la maison, bois de lits, armoires, chaises, tables, sofas, batterie de cuisine, &c., &c. 24 av

PAR J. B. BLACHE.

D'ORDRE et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, il sera vendu lundi, 26 courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, rue Conti No 29,

1 caisse casquettes cirées, imparfaites et avariées à bord de la barque Avola, capitaine Whittemore, venant de New-York. 22 av

VENTES A L'ENCAN

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le samedi 1er mai, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale

UN LOT DE TERRE situé sur le chemin du bayou, ayant mesure française, 194 pieds de face au chemin du bayou, 120 pieds de face à la rue de l'hôpital, 126 pieds de profondeur sur la ligne d'en bas, et 106 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne d'en haut, ensemble avec une maison portant le No 241 ancienne demeure de M. Griffon, le tout consistant de neuf appartements, deux galeries, cuisine, chambres à domestiques, hangards, puits en briques, Il existe sur ladite propriété un beau [illegible] et une quantité d'arbres fruitiers et autres. Le tout en bon état. On est invité à aller visiter la dite propriété.

Conditions — Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, sans endosseur. La maison devra être assurée pour $2,000. 24av

PAR SYKES & HYDE,

A Devah, Encanteur.

MARDI 27 du courant, à midi, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51 rue des Magasins en face de l'Arcade de Banks.

33 paniers de FAYENCE assortie, en débarquement du navire Alabama, venant directement de Liverpool. Cette fayence sera vendue sur les échantillons, envoyées en même temps. 26 avril—2

Belles Propriétés au village à Lafayette,

Succession de E. D. Turner.

PAR BEARD, CALHOUN & Co, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, le mardi 27 avril 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, en la paroisse la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Canon, juge de la seconde Cour de District, en date du 30 mars 1847, et sous la direction de S H Turner, administrateur de la succession de E. D. Turner, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1o Neuf lots de terre dans l'ilet borné par les rues Levée, Jackson, Rousseau et Josephine, étant les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 d'un plan dressé par C. M. Zimpel, en date du 16 mai 1834, et déposé en l'étude de L. Barnett, notaire public.

Le lot No 1 mesure 30 pieds 3 pouces 8 lignes face à la rue de la Levée, sur une profondeur et façade de 100 pieds 10 pouces rue Jackson, et 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 2, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Ce lot forme l'encoignure des rues Jackson et Levée.

Le lot No 2 mesure 31 pieds 6 lignes face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 104 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du lot No 1, et 109 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du côté du lot No 3, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du côté du lot No 2, et 113 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne du côté du lot No 4, et 31 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Le lot No 4 mesure 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 113 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne du côté du lot No 3, et 117 pieds 5 pouces sur la ligne inférieure.

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 7, 8 et 9, mesurent chacun 25 pieds 1 pouce face à la rue Jackson, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Il existe sur cette propriété les magasins [illegible] et dépendances de bal Terpsichore.

2o Deux lots de terre, dans l'ilet borné par les rues St Andre, St Mary, St Armand et Carondelet, étant les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par C F Dunlap, voyer. Le Nous mesure 23 pieds 6 pouces face à la rue Bellechasse, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. Le lot No 2 mesure 31 pieds 1 pouce 2 lignes face à la rue [illegible], sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pouces, entre lignes parallèles. Ils existe sur ces [illegible] maison en bois et à étages, avec toutes les dépendances dans le fond.

3o Deux lots de terre dans l'ilet sur lequel existe l'entrepôt de tabac, situés dans l'ilet borné par la rue Tchoupitoulas, la batture, les rues Orange et Richard. Le lot No un forme l'encoignure des rues Orange et Tchoupitoulas, et mesure [illegible] pieds 8 pouces face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et [illegible] à la rue Orange de 81 pieds 4 pouces. Il existe sur ce lot une bonne maison avec toutes dépendances possibles, très convenable pour une famille respectable. Le lot No 2, forme l'encoignure des rues Front Levée et Orange et mesure 42 pieds 9 pouces de face à la Levée, sur une profondeur et façade à la rue Orange, de 220 pieds 7 pouces. Sur toute l'étendue de ce lot il existe un magasin [illegible] et bien construit.

4o La mulâtresse NANCY, âgée de vingt-cinq ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison.

Conditions de la vente: La mulâtresse comptant la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'au parfait paiement. Si les billets ne sont pas payés à maturité ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Le [illegible] [illegible] en coupons par les [illegible] mandé) divisés en coupons par [illegible] montants désignés par les héritiers. Tous les [illegible] de vente et frais seront payés [illegible] ventes que seront [illegible] de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 mars — 22 mars, 8, 26 et 27 avril.

Propriété de valeur dans la paroisse St Tammany.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, le samedi 8 mai 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Une habitation, connue sous le nom de Black River, située à l'autre bord du lac, paroisse St-Tammany, à 1 mille du phare et de l'entrée de la rivière Tchefoncté, ayant 140 de [illegible] de superficie, faisant face au lac Pontchartrain et à la rivière Black River; il y a près de cinquante acres de terre propres à la culture. Ensemble AVEC TROIS BATISSES très spacieuses et très commodes, plusieurs milliers cordes de bois de chauffage, presque tout de frêne, et une immense quantité d'autre bois de cypre, &c. &c. Beaucoup de chemins et d'autres facilités pour le retirer le tout une grande quantité d'arbres fruitiers de différentes espèces, deux bons chevaux de travail, une vache la taure et son suivant, environ [illegible] têtes de volailles, pigeonnier bien garni, outils aratoires plus que suffisante pour l'exploitation, les meubles qui s'y trouvent, consistant en quatre lits avec matelats, deux autres lits moyens, deux belles armoires un bureau neuf, chaises, fauteuils, vaisselles, une batterie de cuisine assez considérable, les provisions en magasin, telles que: vins de Bordeaux, madère, liqueurs, aliments de toute sorte en assez grande quantité pour durer quelques mois, et une infinité d'autres petits objets.

Cinq jolies petites Embarcations de plaisir.

Pour de plus amples informations, s'adresser à MM. Bourgeois et Desbois, ou aux encanteurs susmentionnés, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis. 21 avril—tlj

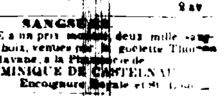

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES de premier choix, et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties. AU DEPOT RUE DU QUARTIER, Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 9 av

SANGSUES.

A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venues par la goélette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de DOMINIQUE DE CASTELNAU, Encoignure Royale et St Louis. 16 dec

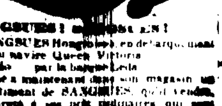

SANGSUES! SANGSUES!

26,000 SANGSUES Hongroises, en débarquement du navire Queen Victoria
15,000 do par la barque Leila

LE soussigné a maintenant dans son magasin un bel assortiment de SANGSUES, qu'il vendra, malgré leur rareté, à ses prix ordinaires, qui sont très modérés.

Les personnes qui ont besoin de SANGSUES HONGROISES garanties, ne peuvent pour le moment, les trouver qu'à mon dépôt, 187, rue de Chartres. J. B. RUBCONI, No 187, Chartres.

Les ordres de la Campagne recevront prompte attention. 27 mars

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à douze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.

12 juin J. B. SOUBIRAN

JE préviens le public ainsi que Messieurs les consommateurs, que je viens de recevoir par l'Industriel du Havre, par la voie de Charleston, un bel assortiment de sangsues grises, médicinales, bien supérieures aux hongroises; elles sont toutes garanties et à l'épreuve. J'ai fixé leur prix, tant que ces avis sera sur la gazette, à 10 et 25 cents pièce. Mes dépôts sont en ville, rue St Philippe, No 28, entre Condé et Royale, et rue du Camp, No 30, entre Chartres et Levée, No 232, entre St Claude et Tremé, rue des Ursulines, No 232, entre St Claude et Tremé. On en trouve également chez M. Rodriguez, pharmacien, Legendre et [illegible] et [illegible] au faubourg Marigny, No [illegible] Poydras, chez M. David, pharmacien.

T. TRASFOREST.

Messieurs les pharmaciens et les consommateurs les obtiendront, pour le prix de $15 le cent, ou les trouvent [illegible] à mon entrepôt de la rue St Louis, [illegible] et Bourbon, depuis dix heures [illegible]. 23 av—

EN débarquement de [illegible] Algoma, de Bordeaux:
[illegible]
[illegible] J Dupuy.
[illegible] J Dupuy, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis.

CACAO de Guayaquil, qualité supérieure — 10 sacs en débarquement du brick Salvador, à vendre par B VALLS, 26, Commune.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGUE, [illegible] Royale, No 116